

**Décision n° 2020-0733**  
**du président de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020**  
**abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à**  
**l’opérateur SFR fibre SAS**

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 18-0480 en date du 28 mai 2018 attestant du dépôt par l’opérateur SFR fibre SAS d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur SFR fibre SAS reçu le 25 juin 2020, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, les dispositions attribuant à l'opérateur SFR fibre SAS (Siren : 400 461 950) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros polyvalents	09 76 71	2014-0283	04/03/2014

**Article 2.** Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur SFR fibre SAS et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Pour le Président et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations  
Légales